

Un zadiste voulait aider ses « frères politiques »

Un Franco-Suisse a rejoint la Zad en 2014. Lors d'une confrontation, il blesse deux gendarmes, par jet de pierres. En comparution immédiate, il écope de deux mois de prison ferme.

3/5/18
ouest-france

Justice

Était-il venu juste pour se battre ou défendait-il un projet agricole alternatif ? Des questions complexes au menu de ce procès de zadiste. Un Franco-Suisse, âgé de 26 ans, est arrivé en 2014 dans la Zad. Il y revient en février, lors des « **mesures d'expulsion des squats illégaux** », complète la procureure Me Sylvie Canovas.

L'accusé dit aimer l'agriculture et semble avoir trouvé un endroit en accord avec ses principes de vie. Mais il ne dépose pas de dossier d'occupation auprès de la préfecture, faute de temps.

Alors qu'il cultive des légumes à Notre-Dame-des-Landes, il se rend sur « le front ». Le 27 avril, ce lieu se trouve forêt de Rohanne, où le face-à-face avec les gendarmes a débuté à 9 h. « **J'ai des compétences dans le soin et je voulais voir s'il y avait des blessés** », raconte-t-il à voix basse, au tribunal de Saint-Nazaire.

Cache-cou et foulard sur le nez qui dissimulent son visage, il se serait mis à jeter des pierres sur les forces de l'ordre. Il en blesse deux en particulier. Ils le retrouvent par ses vêtements, dont son écharpe grise et verte. Des couleurs jugées « classiques,

qui ne facilitent pas l'identification », tempore Me Aurélie Fournard, qui le défend.

Il « **ne peut être responsable de tout ça** »

En face, les projectiles pleuvent sur les gendarmes. Jets de pierre, d'acide, de cocktails Molotov, voire de boules de pétanque. « **On lit dans les certificats médicaux que les fonctionnaires sont épuisés, ont peur de faire une erreur professionnelle** », expose Me Denis Lambert, avocat des gendarmes.

Ces derniers, âgés de 26 et 29 ans, ont eu trois jours d'interruption temporaire de travail.

« **Je suis jugé car j' imagine qu'ils n'ont pas réussi à attraper mes frères politiques** », estime le Franco-Suisse. Après son interpellation, la même journée, il est mis en détention provisoire. À la barre, personne ne mentionne son coquard, sous son œil droit.

Pour la procureure, aucun doute : il était là « **pour en découdre avec les gendarmes. Le seul dossier qu'il a déposé, c'est le RSA (Revenu de solidarité active). Je demande une peine de quatre mois ferme et l'interdiction de paraître dans le département pendant trois ans** ».



Pour avoir jeté des pierres sur deux gendarmes, un zadiste franco-suisse a écopé de deux mois de prison ferme.

CRÉDIT PHOTO : ARCHIVES

Excessif pour la défense, puisque le zadiste a un casier vierge et ne peut « **être responsable de tout ça, sans minimiser l'état de santé des gendarmes. Il a des projets, il est suivi à la maison d'accueil de jour de Nantes, veut devenir aide-soignant et passer son permis de conduire** ».

Pas là pour juger les « **idées** », le tribunal délibère pour quatre mois de prison, dont deux avec sursis. Le zadiste devra également verser 1 300 € à chacun des deux gendarmes blessés et a interdiction d'être en Loire-Atlantique pendant un an.

Gaëlle COLIN.